

COUR D'APPEL DE BORDEAUX

Le Procureur Général

Bordeaux, le 28 Janvier 2021

**Le Procureur Général  
près la cour d'appel de Bordeaux**

à

ASSOCIATION FRANCOPHONIE AVENIR

2811 CHEMIN DE ST PAUL  
Parc Louis Riel  
30129 MANDUEL

**Objet** : Recours suite à décision de classement sans suite.

**Vos références** : Votre courrier en date du 27/07/2020.

**Nos références** : SA/B9 - 2020/00417

,Monsieur

En réponse à votre correspondance en référence et après examen de la procédure et des éléments d'information qui m'ont été communiqués, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je n'entends pas revenir sur la décision de classement de votre plainte arrêtée par le procureur de la République de BORDEAUX .

Vous avez la possibilité, si vous l'estimez opportun, d'agir directement devant la juridiction territorialement compétente.

Je vous prie de croire, , en l'assurance de ma considération distinguée.

**/LE PROCUREUR GÉNÉRAL,**

Cour d'Appel de Bordeaux  
Secrétariat Parquet Général  
Place de la République  
CS 11385  
33077 Bordeaux cedex  
Parquet général : 05.47.33.94.98 ou 95.01  
bo.parquet.ca-bordeaux@justice.fr

